



A partir du 26 octobre 2012

Transform'ons notre colère en action !

Petit meurtre entre amis !

Malheureusement, notre demande n'aura pas été entendue...

En effet, nous avons demandé aux Organisations Syndicales d'Air France de ne signer aucun accord avant le rendu du jugement concernant la représentativité de la CFE/CGC afin de ne pas fausser la démocratie.

Que la direction ait cherché à précipiter la signature de la Convention d'Entreprise Personnel Sol ne nous étonne pas même si elle vient à cette occasion nous démontrer tout le respect qu'elle accorde au corps social de l'entreprise (voir notre tract précédent **Le pacte des loups**).

Que des syndicats représentant les salariés se précipitent de la sorte pour avaliser un recul historique de nos conditions sociales pose forcément question.

Où était l'urgence pour se précipiter de la sorte ?

Le rendu du jugement sur la représentativité de la CFE/CGC interviendra le **29 octobre**. La survie d'Air France dépendait-elle de cette attente de **3 semaines** ? Bien évidemment non.

La vérité se situe nécessairement ailleurs. La direction avait visiblement très peur de perdre un « excellent » partenaire social... Les signatures de FO et de la CFDT ne suffisaient pas à atteindre la barre des 30 % de représentativité nécessaires à la validation de cet accord. Il était donc vital pour la direction que la CGC soit encore « vivante » pour ratifier cet accord de la honte qui va permettre à l'entreprise de :

- ✘ **Réviser à la baisse** notre déroulement de carrière avec l'introduction du projet Passerelles qui individualise nos parcours professionnels et qui institutionnalise la mobilité contrainte des salariés.

- ✘ **Baisser** nos jours de congés dits de basse activité (3 jours au lieu de 6).
- ✘ **Baisser** la rémunération liée à l'ancienneté (l'ancienneté devient une prime ajoutée au Traitement Mensuel Fixe).
- ✘ **Supprimer** l'avancement systématique.
- ✘ **Cumuler** au sein d'une même enveloppe négociée lors des NAO les avancements et les promotions (donc tributaire des résultats de l'entreprise).
- ✘ **Imposer** des promotions selon des logiques de postes (donc en fonction des dispo).
- ✘ **Réduire** à 30 minutes le temps de repas payé.
- ✘ **Réduire** le nombre de jours RTT.
- ✘ **Supprimer** l'acquisition de CHS sur un compteur (heures payées ou compensées).
- ✘ **Réduire** les compteurs CJT pour les cadres.

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive, la direction ayant de la ressource (humaine ?) pour nous imposer d'autres reculs sociaux si nous la laissons faire.

Preuve en est, la direction tente aujourd'hui d'imposer une révision de l'accord APDP (Accord Pour un Développement Partagé datant de 1999 dont sont issus les accords RTT).

Cet accord gère l'ensemble de notre temps et de nos rythmes de travail. La direction a un objectif bien précis en tête : faire en sorte que nos rythmes de travail collent à la charge de travail. Ainsi, à travers le « nouvel » APDP, elle tente un « hold-up » en exigeant de pouvoir modifier notre cycle de travail avec un délai de prévenance de seulement 72 h.

Le but est clairement affiché : faire fonctionner les salarié(e)s Air France comme des machines, en leur imposant des cycles de travail déstructurés. Finie la vie de famille ou la vie sociale, la principale raison d'être d'un(e) salarié(e) Air France devra être son métier dans l'entreprise, enfin le métier que l'entreprise lui demandera de faire. L'asservissement ultime dont rêve tout employeur..... **Merci qui ?**

.../...

Valider l'accord Transform' et refuser l'APDP : Une hypocrisie !

En effet, à la lecture de quelques tracts récents, certains sont visiblement tentés par le fait de ne pas ratifier l'APDP. **Pour faire oublier leur signature de la Convention d'Entreprise ?**

Le projet « Passerelles » contenu dans la nouvelle convention PS est déjà extrêmement toxique puisqu'il donne la main à l'entreprise pour rendre mobiles (de gré ou de force) des salariés dont le service serait externalisé.

L'APDP n'est qu'une arme de plus pour nous rendre flexibles à outrance.

Cette annualisation du travail, dont chaque dirigeant d'entreprise rêve, est le complément du plan Transform'2015 qui, chacun(e) l'aura compris, est un plan d'austérité sans précédent à Air France.

Et si les salariés Air France prenaient enfin leur destin en main ?

Notre Organisation Syndicale a réuni son instance dirigeante le vendredi 12 octobre. Face à l'attaque sans précédent que représente Transform'2015 sur nos emplois, nos salaires, nos conditions de travail et face à l'attitude indigne du gouvernement (promesses non tenues sur l'abrogation de la loi Diard, silence étourdissant concernant le Transport Aérien Français), **la CGT Air France appelle l'ensemble des salariés de l'entreprise, toutes catégories confondues, à se mettre en grève à compter du vendredi 26 octobre.**

Concernant les PNC, la direction a dénoncé autoritairement l'Accord Collectif Global ainsi qu'une grande majorité d'accords en vigueur.

Trop c'est trop ! La direction se comporte en véritable rouleau compresseur, écrasant sur son passage 60 ans d'histoire sociale. Les salariés ne sont pas responsables de la crise qui frappe le

transport aérien mais ils sont les seuls à en payer les pots cassés.

Les dirigeants d'Air France, de leur côté, n'ont renoncé à aucun de leurs privilèges, ce qui est totalement inacceptable et indécent. Pour eux, la fête continue avec au menu billets d'avions à tarif ultra préférentiel (ex : 25 € en Affaire pour l'Île Maurice) et retraites complémentaires prélevées sur les résultats de l'entreprise, donc sur le fruit de notre travail.

Nous appelons les syndicats non signataires, ainsi que les sections syndicales en opposition avec la signature de leur bureau central, à rejoindre ce mouvement qui doit servir de tremplin à la contestation et à la colère qui enflent dans l'entreprise. Nous appelons également les syndicats non représentatifs à rejoindre ce mouvement de grève.

N'attendons pas qu'il soit trop tard ! Dépassons nos craintes et la peur du lendemain qui agit comme un poison paralysant. Si nous ne faisons rien, nous avons déjà perdu !

**Toutes et tous en grève de 1h à 24h
à compter du vendredi 26 octobre 2012**

Je me syndique en ligne sur
www.cgtairfrance.com

Tél. : 01 41 56 04 08/11 - Fax : 01 41 56 04 19 - courriel : contact@cgtairfrance.com



Cgt AirFrance



CGTAIRFRANCE



cgtairfrance

